COMMUNE D'ALLONDRELLE LA-MALMAISON

Compte rendu des délibérations de la Séance ordinaire du 25 juillet 2016

L'an deux mil seize le vingt-cinq juillet, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric, 1er adjoint, BOUS Xavier, 2nd adjoint, Mmes LEPAGE Isabelle, LE LOUARN Françoise, CHAPUT Marie-Ange, MM. PETRUZZELLI Nicolas, LEDOYEN Jean-Pierre, MALGRAS Jean-Marc,

<u>Absents excusés</u>: Mmes BECRET Lise, MM, VENERUCCI David, BLANCHETETE Gilbert, CAPART François, BUDIN Eric.

1. Exploitation forestière.

Le maire rappelle que lors de la vente de bois de printemps, les lots de la Commune n'ont pas trouvé de preneur. M. Pol Broutin, agent ONF, en remplacement de M POLRATSKI est venu expliquer les raisons de la mévente et, notamment la fixation d'un prix de retrait trop élevé, compte tenu du petit diamètre des bois mis en vente.

Il a informé le maire qu'une proposition de la société ERNEST permettait de vendre au juste prix, les bois de la parcelle 23-25, soit 10 960 €.Le conseil accepte, à l'unanimité, l'offre au prix indiqué.

Par ailleurs, M. Broutin suggère que la Commune réalise les travaux prévus en 2012 et non faits pour un montant de 786+4152 € HT soit un total de 4938 € HT et 5 925, 60 TTC.

Il s'agit des travaux suivants qui deviennent urgents :

- Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre ; parcelle 27 pour 786 € HT
- Nettoiement manuel localisé de jeunes peuplements feuillus à 3-6 m de hêtres parcelle 27 pour 4152 € HT.

L'enlèvement des protections contre le gibier sera effectué avec les jeunes de la Commune. A l'unanimité, le Conseil accepte les travaux ;

2. Cantine scolaire.

Suite au refus de la Communauté de prendre en charge la création des cantines d'Allondrelle et de Colmey, le maire informe le Conseil qu'une cantine sera créée dans les communes d'Allondrelle La-Malmaison, Charency-Vezin et Colmey. La gestion de chaque cantine et du périscolaire méridien sera assuré par le monde associatif.

Le maire propose la mise à disposition d'une salle à cet effet. Il souhaite que la disposition soit faite à titre gratuit afin de ne pas agir sur le prix du repas et de l'accueil. A l'unanimité.

3. Emploi de vacances.

Le jeune qui a été employé en mai 2016 a donné sa démission le 2 juillet à effet immédiat. Un étudiant Naïm SAUQUET a été recruté à sa place à compter du 11 juillet. Un recrutement d'un employé permanent pourrait être fait au 1^{er} août 2016. Néanmoins, le maire souhaiterait employer le jeune Naïm SAUQUET au mois d'août. Il souhaite l'ouverture d'un poste temporaire d'un mois à cet effet. Voté à l'unanimité.

4. Terrain de Tennis.

Lors du Conseil municipal du mois de mai, le maire a sollicité le conseil sur le sort qu'il souhaite réserver à ce terrain. Il est rappelé que la fréquentation de ce terrain est réglementée. Après en avoir délibéré, le conseil considère qu'il s'agit d'un lieu public situé au centre du village, dont l'accès ne peut être interdit. Cet endroit s'adresse aux jeunes mais aussi à toute la population. Il décide, à l'unanimité des voix, le maintien en l'état du terrain de tennis.

Information au Conseil

Contrôle de l'Agence régionale de Santé

L'ARS est venu contrôler le captage d'eau et le respect de l'arrêté préfectoral de 2002 relatif à la gestion du captage. Il demande que les habitations des fermes situées sur le captage soient raccordées au réseau d'assainissement collectif. Ce qui va dans le sens de notre demande à la communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais. Une demande de subvention va être adressée par T2L à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse en vue de la réalisation des travaux.

➤ Cantines : refus de T2L de créer deux cantines. Les repas seront assurés par Nicolas BOUS traiteur. Le prix du repas et de l'accueil périscolaire pendant 1H30 sera de 4, 40 €, payable d'avance. Le Club de l'Amitié est chargé de gérer les cantines. Une assurance sera prise auprès de la Fédération des Œuvres Laïques. A la rentrée, le Club accueillera les délégués des parents d'élèves des trois écoles comme membre de son Assemblée générale.

Le maire,

J-F MARIEMBERG